

Plates-formes

Plates-formes - Échafaudages roulants

Sur cette page

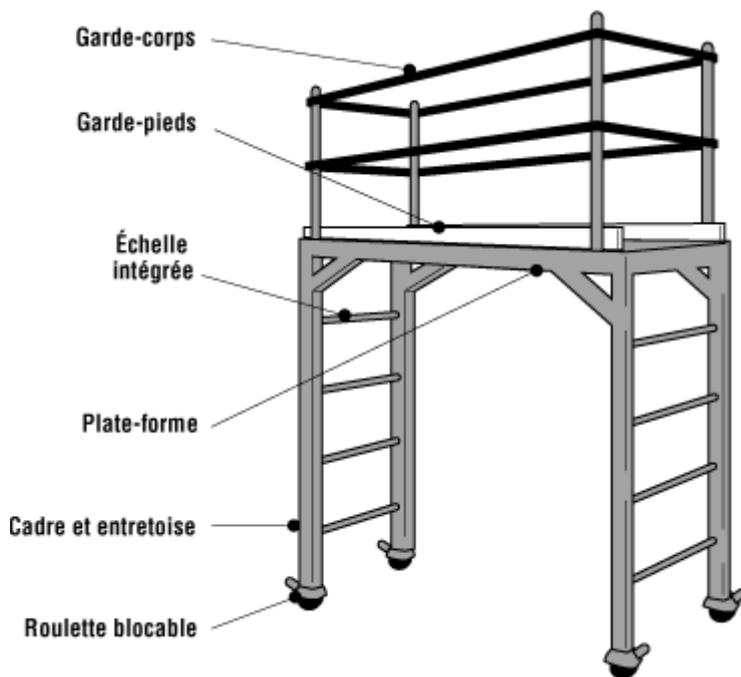
[Quelle est la marche à suivre pour utiliser un échafaudage roulant?](#)

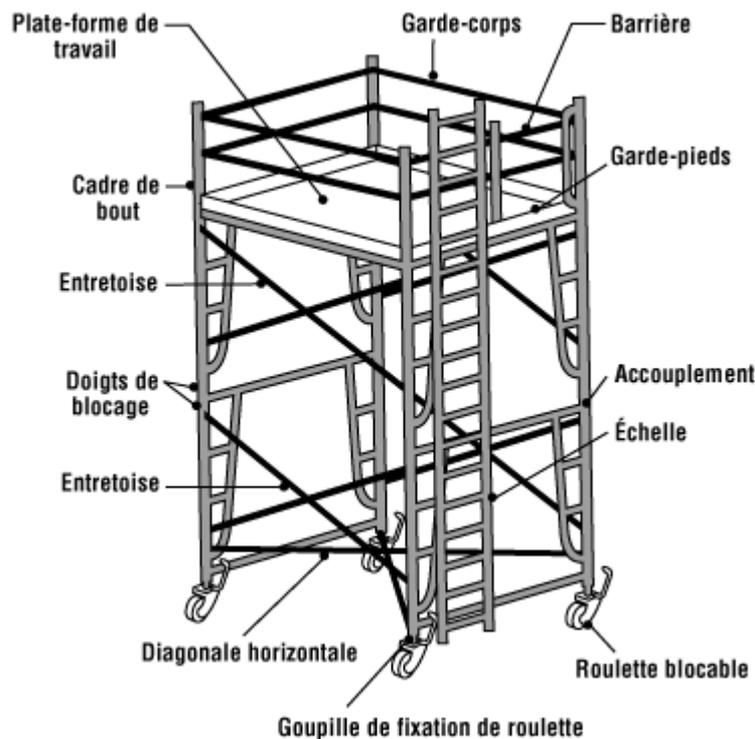
[Que doit-on éviter de faire lorsqu'on utilise un échafaudage roulant?](#)

Quelle est la marche à suivre pour utiliser un échafaudage roulant?

- S'assurer d'avoir reçu la formation appropriée au montage et à l'utilisation d'un échafaudage roulant.
- Assembler l'échafaudage roulant selon les instructions du fabricant.
- Inspecter l'échafaudage roulant entre chaque utilisation et après chaque modification.
- S'assurer que la surface sur laquelle circulera l'échafaudage est de niveau et ne comporte ni trous ni obstacles.
- Tous les échafaudages roulants doivent être munis de contreventements horizontaux et diagonaux ou transversaux.
- Accrocher ou fixer toutes les planches.
- Prendre les moyens nécessaires pour empêcher les joints de se séparer.
- Veiller à ce que les travailleurs ont une méthode sécuritaire pour accéder à l'échafaudage et pour en sortir.
- Fixer solidement les échelles d'accès.
- S'assurer que la plate-forme est munie des garde-corps appropriés (traverse supérieure, traverse centrale, garde-pieds).
- S'assurer que chaque roulette est munie d'un frein l'empêchant de rouler et de pivoter.
- Verrouiller les freins des roulettes avant de monter à l'échafaudage.
- Avant de déplacer l'échafaudage, veiller à ce que tous les travailleurs, les matériaux et l'équipement soient solidement attachés ou ramenés au sol.
- Pour déplacer l'échafaudage, procéder en poussant à la base.

- Utiliser les échelles d'accès intégrées aux cadres pour atteindre la plate-forme.
- Augmenter les dimensions de la base de l'échafaudage par l'installation de stabilisateurs.
- Consulter la [réglementation locale en santé et sécurité au travail](#) pour connaître les exigences applicables en matière de stabilité et de hauteur.
- Consulter la réglementation locale en santé et sécurité au travail pour déterminer lorsqu'il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des [dispositifs antichutes](#) (p. ex. lors de travaux à une certaine hauteur, lors de l'accès à l'échafaudage ou pour le quitter, ou lorsqu'il n'y a aucun garde-corps). S'il faut prévoir des dispositifs antichutes, les travailleurs doivent recevoir la formation appropriée avant qu'ils puissent les utiliser.





Que doit-on éviter de faire lorsqu'on utilise un échafaudage roulant?

- Ne pas rester sur l'échafaudage pendant qu'il est déplacé ni tenter de le déplacer soi-même tout en restant dessus. Si un travailleur doit y rester, s'assurer qu'il est amarré au bâtiment (et non à l'échafaudage) avec l'équipement de protection antichute approprié (p. ex. harnais de sécurité et lanière de sécurité).
- Ne pas essayer de déplacer seul, sans aide, un échafaudage roulant. Surveiller les pentes, les trous, les débris et les obstacles aériens.
- Ne pas utiliser d'échafaudage roulant ou mobile avec des pneus comme unique source de support lors de son utilisation, de son montage ou de son démontage.
- Ne pas dévisser les vérins à vis au-delà de la longueur recommandée par le fabricant.
- Ne pas laisser la hauteur de la plate-forme de travail dépasser le triple de la largeur de la base, sauf si l'échafaudage est assujéti par des haubans et équipé de stabilisateurs ou d'autres dispositifs de stabilisation.
- Ne pas utiliser de l'équipement motorisé pour déplacer l'échafaudage.
- Ne pas appuyer une échelle d'accès contre un échafaudage roulant.
- Ne pas s'étirer trop loin de la plate-forme de l'échafaudage.
- Ne pas utiliser le cadre pour grimper dans l'échafaudage.
- Ne pas se tenir debout sur les garde-corps.

- Ne pas surcharger l'échafaudage.
-

Fiche d'information confirmée à jour : 2024-10-04

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2018-02-05

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.